

TARIFS APPLICABLES EN 2026

EAU POTABLE

DESIGNATION	UNITE	TARIF HT	TVA applicable	TARIF TTC
1°/ SERVICE EAU POTABLE REGION MINIERE				
Part fixe (comprenant l'abonnement au compteur)				
compteur usage individuel Ø 15 à 25	u/an	97,40 €	5,50%	102,76 €
compteur usage individuel Ø 30 à 50	u/an	235,24 €	5,50%	248,18 €
compteur usage individuel Ø 60 et plus	u/an	358,84 €	5,50%	378,58 €
compteur usage collectif (immeuble collectif, multi logements, cpteur gal)	u/an	500,00 €	5,50%	527,50 €
Part variable (consommation)				
	€/m3	2,55 €	5,50%	2,69 €
2°/ ORGANISMES PUBLICS				
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (nouvelles redevances)				
Redevance sur la consommation en eau potable	€/m3	0,32 €	5,50%	0,34 €
Redevance performance des réseaux d'eau potable	€/m3	0,02 €	5,50%	0,02 €
Redevance prélèvement sur la ressource	€/m3	0,028 €	5,50%	0,030 €
SMEA				
Redevance liée à la consommation	€/m3	0,15	5,50%	0,16 €

TARIFS APPLICABLES EN 2026
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DESIGNATION	UNITE	TARIF HT	TVA applicable	TARIF TTC arrondi
1°/ SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGION MINIERE				
Part fixe - raccordement à usage individuel	u/an	80,00 €	10%	88,00 €
Part fixe - raccordement à usage collectif (immeuble collectif, multi logements, cpteur gal)	u/an	500,00 €	10%	550,00 €
Part variable Communes hors lissage (liée à consommation eau)	€/m3	2,73 €	10%	3,00 €
Part variable Colombier (période lissage)	€/m3	1,98 €	10%	2,18 €
Part variable Durdat Larequille (période lissage)	€/m3	1,94 €	10%	2,13 €
Part variable Louroux de Beaune (période lissage)	€/m3	1,24 €	10%	1,36 €
Part variable Montvicq (période lissage)	€/m3	1,71 €	10%	1,88 €
Part variable Sazeret (période lissage)	€/m3	1,64 €	10%	1,80 €
Part variable St Angel (période lissage)	€/m3	1,28 €	10%	1,41 €
Part variable St Marcel en Murat (période lissage)	€/m3	1,31 €	10%	1,44 €
Part variable Reugny (période lissage)	€/m3	2,32 €	10%	2,55 €
Prestation contrôle de raccordement au réseau (vente immeuble)	u	294,52 €	10%	323,97 €
2°/ ORGANISMES PUBLICS				
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (nouvelle redevance)				
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	€/m3	0,135 €	10%	0,15 €

TARIFS APPLICABLES EN 2026
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DESIGNATION	UNITE	TARIF HT	TVA	TARIF TTC
SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGION MINIERE				
Contrôle Périodique (tous les 10 ans)	€/an	13,30 €	10%	14,63 €
Contrôle d'installation existante (vente de l'immeuble)	u	133,00 €	10%	146,30 €
Contrôle de conception et implantation < 20 EH (dispositif neuf / avant travaux)	u	133,00 €	10%**	146,30 €
Contrôle de réalisation < 20 EH* (dispositif neuf / après travaux)	u	133,00 €	10%**	146,30 €
Contrôle de conception et implantation ≥20 et ≤199 EH (dispositif neuf / avant travaux)	u	225,00 €	10%**	247,50 €
Contrôle de réalisation ≥20 et ≤199 EH(dispositif neuf / après travaux)	u	225,00 €	10%**	247,50 €
Contrôle périodique ponctuel des installations existantes	u	133,00 €	10%	146,30 €
Pénalité financière pour défaut de mise en conformité dans le délai imparti :				
Non-conformité et vente d'un bien immobilier - délai 1 an	u/an	612,00 €	/	612,00 €
Hors vente, Non-conformité et obligation de réhabilitation - délai 4 ans	u/an	133,00 €	/	133,00 €
Absence d'installation - délai 1 an (temps travaux)	u/an	612,00 €	/	612,00 €
* EH = Equivalent Habitant				
** TVA applicable : 10% si bien immo date de + 2 ans / 20% si le bien immo date de -2 ans				

ANNEXE AU REGLEMENT DU SERVICE D'EAU POTABLE

Tarifs 2026 PRESTATIONS

	Montant HT 2026 en €
Heure de main d'œuvre	38,56
Forfait Déplacement	38,56
Frais d'accès au service par mutation (sans intervention technique)	Non facturé
Frais pour arrêt de service	Non facturé
Frais d'accès au service hors mutation et branchement neuf	350,00
Frais d'accès au service pour un branchement neuf	250,00
Fermeture ou Ouverture d'un branchement (sans arrêt du service)	76,00
Suppression d'un branchement	315,00
Frais pour relevé d'un compteur non équipé d'un système de radio relève (en cas de refus de l'abonné)	38,56
Frais de jaugeage d'un compteur à la demande de l'abonné lorsque le comptage se révèle exact	77,12
Frais d'Expertise d'un compteur par un organisme indépendant, lorsque le comptage se révèle exact	250,00
Frais pour résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative du Syndicat (réf. : art 5.6.2)	156,00
Frais pour fermeture d'un branchement à la suite d'une fraude constatée au point de comptage (gêner le fonctionnement, briser les plombs ...)	750,00
Pénalité Forfaitaire pour prélèvement non autorisé sur poteau d'incendie	1500,00